

**MAIRIE DE BREUIL SUR VESLE**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 21 septembre 2021**

Le vingt-et-un septembre deux mille vingt et un à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de : Mr BOILLY Bertrand, le Maire.

PRESENTS : l'ensemble des membres en exercice à l'exclusion de :

Absents excusés : M.Blin-Nouveau

Absents : M. Sallaz

Pouvoir : Mme Domzalski donne pouvoir à M.Boilly

**Election du secrétaire de séance**

Secrétaire de séance : M. Decarpenterie

**Le compte rendu de la réunion du 12 juillet 2021 n'appelle pas de commentaire et est approuvé**

**1. Adhésion Contrat(s) d'assurance des risques statutaires N°202109/01:**

Le Maire rappelle que les centres de gestion peuvent souscrire une assurance statutaire pour le compte des collectivités et établissement du département. Vu la proposition faite par le centre de gestion de la Marne, le conseil décide d'accepter cette proposition. La durée du contrat est fixée à 4ans avec pour date d'effet le 01/01/2022

**2. Examen du rapport de gestion du Conseil d'administration 2020 – SPL X Demat N°202109/02 :**

Le Maire rappelle que par délibération du **28 juin 2012**, notre Conseil a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc...

Après examen, le Conseil municipal décide d'approuver le rapport de gestion 2020 de la SPL-XDemat.

**3. Aménagement de la traverse et de la place du village**

Le Maire expose à l'assemblée les premières réflexions nées des rencontres avec VOA ingénierie en accord avec les recommandations émises par le département. Des places de stationnement en quinconce vont être créés sur la traverse, un système dit « d'écluse » sera mis en place à l'entrée nord du village.

Une rencontre va être programmée prochainement pour étudier la réfection du lavoir. Concernant la place, le conseil demande d'étudier la possibilité de créer une zone de stationnement à l'Est afin de laisser celle-ci libre de voitures. L'aménagement d'une benne à verre enterrée à cet endroit doit aussi être étudié.

L'ensemble des réflexions seront remontées à VOA Ingénierie

## **4. Grand Reims**

### **a. Programmation voiries 2022**

Le Maire expose à l'assemblée les différents travaux du conseil d'orientation voirie :

- Une méthodologie a été mise en place afin de stopper l'envolée des travaux de voirie sur le périmètre de la CU (12M à sa création puis 18M, puis 22M...) La rigueur budgétaire impose de revenir au 12M initialement prévus.
- Un cahier des charges destiné aux lotisseurs est en passe d'être finalisé afin de faciliter et d'harmoniser les voiries rétrocédées à la communauté urbaine.

Le Maire annonce avec satisfaction que le projet de création de trottoir rue de la cave a été retenu dans la programmation 2022 de la Communauté Urbaine ainsi que des travaux sur la route menant Breuil à Vandeuil.

### **b. Compétence Déchets**

#### **i. Containers tri**

Les sacs de tri jaunes vont être supprimés. L'objectif est d'équiper l'ensemble des foyers de l'ouest rémois avant l'été 2022 en container pour le tri. Le ramassage aura alors lieu de manière hebdomadaire. Le Grand Reims va diligenter une enquête auprès de chaque foyer afin de sensibiliser au tri et de dimensionner les futurs containers.

#### **ii. Collecte piles**

Depuis le début du mois, un collecteur de piles usagées a été installé à la mairie. Un collecteur individuel sera distribué dans chaque foyer en même temps que le prochain numéro de la « briquette de Breuil sur Vesle »

### **c. Scolaire/Périscolaire**

#### **i. Règlement périscolaire**

Un règlement unique périscolaires sur l'ensemble de la communauté urbaine est en cours d'élaboration et entrera en vigueur à la rentrée 2022-2023

#### **ii. Harmonisation tarifs**

L'harmonisation des 70 différents tarifs du périscolaire sur l'ensemble du territoire est à l'étude avec pour but une convergence à la rentrée 2023.

### **d. Assainissement**

Une nouvelle étude de pollution de la Vesle en amont et aval du village a été lancée par la Communauté Urbaine afin d'infléchir la position de l'agence de l'eau.

### **e. Semaine du développement durable**

Dans le cadre de la semaine du développement durable, le Grand Reims organise des ateliers participatifs en visioconférence afin de donner l'occasion à chaque habitant du Grand Reims de contribuer à l'élaboration de la stratégie bas carbone du territoire.

## **5. Questions diverses :**

### **a. Noel Breuil**

Dans le but de créer des décorations en bois pour le village, un atelier ouvert à tous va être organisé le 9 Octobre à la mairie. Toutes les bonnes volontés seront les bienvenues.

### **b. Syndicat des eaux de Fismes**

Le contrat de Délégation de Service Publique avec la société Suez touche à sa fin en Aout 2022. Un appel d'offre pour la période 2022/2028 sera lancé dans l'année à venir

### **c. Urbanisme**

Le permis d'aménager de la zone dite « de la TGC » a été signé. Un dossier « loi sur l'eau » sera constitué par le lotisseur afin d'étudier et mettre en œuvre des solutions afin d'éviter tout désordre dans ce secteur comme observé lors des précipitations exceptionnelles de la mi-juillet 2021

### **d. Fête patronale**

Le Maire remercie l'ensemble des acteurs ayant contribué à la bonne organisation et tenue de la fête patronale. Il appelle de ses vœux à ce que des volontaires se présentent pour renouveler le bureau sortant du comité des fêtes qui ne souhaite pas renouveler son mandat en janvier 2022. Avis aux candidats !

### **e. Fibre optique**

Les travaux ont pris du retard lors de la saison estivale. Le calendrier prévisionnel est désormais le suivant :

- Fin septembre : 80% du réseau fini – lancement de la période légale dite de mise en concurrence.
- Fin novembre 100% du réseau réalisé
- Courant janvier : ouverture de la commercialisation des lignes

En attendant l'ouverture à la commercialisation, et afin d'éviter tout contre temps fâcheux, le Maire conseille à chacun de vérifier le bon état du fourreau alimentant son habitation en téléphonie sur sa partie privative. En cas de mauvais état de ce fourreau, sa réfection est à la charge du propriétaire.

Le passage de la fibre dans le fourreau et l'installation dans le domicile sera à la charge de l'opérateur choisi pour l'abonnement à une offre fibre.

Sur d'autre secteur il a été observé des difficultés (fourreau cassé, écrasé, inexistant...etc.) dans 30% des cas... il vaut donc mieux anticiper afin de pouvoir espérer disposer de la fibre au plus tôt !